Case
FRC
3058

# DÉTAILS

## AUTHENTIQUES,

*Relatifs à la tenue des États-Généraux en 1614.*

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

# DÉTAILS

## AUTHENTIQUES,

*Relatifs à la tenue des Etats-Généraux, en 1614, au commencement de la majorité de* LOUIS XIII,

Tirés du Mercure françois & de l'intrigue du Cabinet.

---

*LES ETATS-GÉNÉRAUX de 1614 sont les derniers qui aient été tenus en France. Ils paroissent devoir, dans les circonstances actuelles, fixer plus particulièrement que les autres assemblées de ce genre, l'attention & la curiosité des citoyens de chaque ordre. On verra, sans doute, avec quelqu'intérêt, les noms & qualités de tous les Députés dont ils furent composés; le cérémonial qu'on observa à leur ouverture, les objets qui y furent discutés, & le résultat des opérations qu'ils occasionnèrent. C'est-là le tableau qu'on s'est proposé de mettre sous les yeux des lecteurs.*

*A LONDRES,*

Chez { Et se trouve à Paris, chez KNAPEN & Fils rue Saint-André, en face du Pont Saint-Michel.
La veuve de LA GUETTE & Fils; rue de la vieille Draperie.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

# DÉTAILS

*Authentiques, relatifs à la tenue des Etats-Généraux, en 1614, au commencement de la majorité de* LOUIS XIII,

Tirés du Mercure françois & de l'intrigue du Cabinet.

*LES ETATS-GÉNÉRAUX de 1614 sont les derniers qui aient été tenus en France. Ils paroissent devoir, dans les circonstances actuelles, fixer plus particulièrement que les autres assemblées de ce genre, l'attention & la curiosité des citoyens de chaque ordre. On verra, sans doute, avec quelqu'intérêt, les noms & qualités de tous les Députés dont ils furent composés, le cérémonial qu'on observa à leur ouverture, les objets qui y furent discutés, & le résultat des opérations qu'ils occasionnèrent. C'est-là le tableau que nous nous sommes proposés de mettre sous les yeux de nos lecteurs.*

LE Roi ayant fait le premier acte de sa majorité en son Parlement (dit le *Mercure fran-*

*çois* ), & la plus grande partie des trois Ordres de la France s'étant rendue à Paris, Sa Majesté fit, le 13 octobre, publier, à son de trompe, qu'il vouloit que la tenue desdits Etats se fît à Paris, & non à Sens, comme on l'avoit décidé d'abord; & que les députés déjà arrivés eussent à s'assembler, savoir, le Clergé aux Augustins; la Noblesse aux Cordeliers, & le Tiers-Etat en l'Hôtel-de-Ville.

Le Roi avoit précédemment adressé aux différents Baillis de chaque province la lettre suivante, pour les engager à nommer les Députés qui devoient composer l'assemblée générale.

*De par le Roi.*

» Notre amé & féal, depuis qu'il a plu à Dieu » nous appeller à cette couronne, notre prin- » cipal desir a toujours été, suivant l'avis & » prudent conseil de la Reine régente, notre » très-honorée dame & mère, de maintenir » ce Royaume en la même paix & tranquillité, » tant parmi nos Sujets qu'avec les Rois, » Princes & états voisins, que le feu Roi notre » très-honoré Seigneur & père d'éternelle mé- » moire, y avoit, par son inimitable valeur & » prudence, glorieusement établies; & avec cela

» de soulager nos peuples autant qu'il Nous
» seroit possible ; ce qui Nous a, par la grace
» de Dieu, si heureusement succédé, qu'il se
» peut dire que jamais minorité des Rois, nos
» prédécesseurs, ne s'est passée avec plus de
» douceur & de repos pour le bien de tous
» Sujets, & de réputation pour la conduite des
» affaires, tant dedans que dehors du Royaume.
» Ce que désirant par tous bons moyens affer-
» mir & accroître, Nous avons estimé, sui-
» vant l'avis de la Reine régente, notre très-
» honorée dame & mère, qu'il étoit mainte-
» nant à propos de mettre à effet le désir &
» l'attention qu'elle a toujours eus de faire,
» à l'entrée de notre majorité, une convocation
» & assemblée générale des Etats de toutes les
» provinces de ce Royaume, pour en icelles
» représenter & faire entendre ce qui s'est passé
» pendant notre bas âge, expose l'état présent
» des affaires, & pourvoir, pour l'avenir, à
» l'établissement d'un bon ordre pour la con-
» duite des affaires & administration de la
» justice, police & finances, & aviser à tous
» bons moyens qui puissent servir au soulage-
» ment de nos peuples & sujets, & à la réfor-
» mation des abus & des désordres qui peuvent
» s'y être glissés, au préjudice de notre auto-

» rité & du bien & avantage de tous les Ordres
» de notre Royaume. En quoi Nous nous pro-
» mettons que notre bonne intention ſera ſe-
» condée & aſſiſtée d'une droite dévotion,
» ſincère affection à notre ſervice & au bien
» de notredit Royaume, de tous nos ſuſdits
» Sujets. A cette cauſe, Nous vous avertiſſons,
» ſignifions que notre vouloir & intention eſt
» de commencer tenir les Etats libres & géné-
» raux des trois Ordres de notredit Royaume,
» au dixième jour du mois de Septembre pro-
» chain, en notre ville de Paris, où Nous
» entendons & déſirons que ſe trouvent aucuns
» des plus notables perſonnages de chacune
» Province, Bailliage & Sénéchauſſée d'icelui,
» pour Nous faire entendre les remontrances,
» plaintes & doléances qu'ils auront à Nous
» faire, & les moyens qu'ils reconnoîtront
» plus convenables pour y mettre un bon
» ordre; & pour cet effet, Nous vous mandons
» & très-expreſſément enjoignons, qu'incon-
» nent la préſente reçue, vous ayez à convo-
» quer & faire aſſembler, en la principale Ville
» de notre reſſort & juriſdiction, dedans le plus
» bref temps qu'il ſe pourra, tous ceux des
» trois Etats d'icelui, ainſi qu'il eſt accoutumé
» & qu'il s'eſt obſervé en ſemblable cas, pour

» conférer & communiquer enſemblement, tant
» des remontrances, plaintes & doléances, que
» des moyens & avis qu'ils auront à propoſer
» en l'aſſemblée générale de noſdits Etats, &
» ce fait, élire, choiſir & nommer un d'en-
» tr'eux de chaque Ordre, tous perſonnages
» de ſuffiſante intégrité, qu'ils envoyeront &
» feront trouver en notredite ville de Paris,
» audit jour dixième Septembre prochain, avec
» amples inſtructions, mémoires & pouvoirs
» ſuffiſants, pour, ſelon les bonnes, anciennes
» & louables coutumes de ce Royaume, Nous
» faire entendre tant leurſdites remontrances,
» plaintes & doléances, que les moyens qui
» leur ſembleront plus convenables pour le
» bien public, manutention de notre autorité,
» ſoulagement & repos d'un chacun; les aſſu-
» rant que, de notre part, ils trouveront toute
» bonne volonté & affection de faire ſuivre,
» obſerver & exécuter entièrement ce qui ſera
» réſolu, ſur-tout ce qui aura été propoſé &
» aviſé auxdits Etats, afin qu'un chacun, en
» ſon endroit, en puiſſe recevoir & reſſentir
» les fruits que l'on peut & doit attendre d'une
» telle & ſi notable aſſemblée.

» Donné à Paris, le neuvième Juin 1614.
» *Signé* LOUIS, & plus bas de LOMENIE.

» *& eſt écrit ſur le dos* : A notre amé & féal le » Bailli de..... ou ſon Lieutenant ».

En conſéquence de cette lettre, les Baillis en donnèrent avis aux différentes Communautés d'habitants des environs, qui s'aſſemblèrent au ſon du tocſin, & nommèrent chacun un Député chargé de ſes doléances. Ces différents Députés ſe rendirent à l'aſſemblée particulière des Bailliages, dans laquelle ſe refondirent les doléances des différentes Communautés pour n'en former qu'un cahier, & où l'on nomma, pour porter ce cahier à l'Aſſemblée générale, un ou pluſieurs Députés de chacun des trois Ordres, ſuivant l'étendue du Bailliage.

» Après la première Aſſemblée des Députés, la Nobleſſe, puis le tiers-Etat ſupplièrent le Roi (afin que les trois Ordres puſſent plus facilement s'entre-conférer), de leur permettre de tenir auſſi leurs Chambres ou Aſſemblées aux deux autres ſalles des Auguſtins, afin d'être proches de celle du Clergé : ce que le Roi leur accorda.

» D'abord les trois Ordres s'envoyèrent ſaluer réciproquement : & il avoit été arrêté, à cet égard, que le Clergé députant vers la Nobleſſe, enverroit deux Evêques & deux autres

non Evêques ; &, en députant vers le tiers-Etat, il enverroit seulement un Evêque & deux non Evêques.

» Que le Clergé, en recevant les Députés de la Noblesse, les feroit recevoir à quelques pas hors de la porte de la salle, par deux Evêques ou Capitulants ; les feroit asseoir dans l'assemblée, ès chaires, vis-à-vis du Cardinal-Président, & reconduire par ceux qui les auroient reçus : qu'il feroit recevoir les Députés du tiers-Etat par un Evêque & deux autres Députés non Evêques ; que le premier du tiers-Etat, portant la parole, seroit assis dans une chaire, & les autres sur des formes ou bancs, & leur réception & reconduite se feroient à l'entrée de la porte.

» Que la Noblesse, députant vers le Clergé, y enverroit quatre députés au moins.

» Que les Députés du Clergé seroient reçus par la Noblesse, bien avant hors la porte de leur salle ; qu'on les feroit asseoir au lieu plus honorable, & reconduire bien avant hors icelle.

» Que le tiers-Etat, députant vers le Clergé, y enverroit au moins cinq Députés ; que les Députés du Clergé seroient reçus par cinq

Députés du tiers-Etat jusqu'au Cloître, & seroient reconduits fort avant.

» Le Dimanche 19 du même mois, on enjoignit de jeûner les mercredi, vendredi & samedi suivants.

» Le Dimanche 26, le Roi, la Reine mère, & toute la Cour, ainsi que les trois Ordres, les Communautés des Eglises & l'Université, se rendirent processionnellement, des Augustins à l'Eglise de Notre-Dame, où la Messe fut solemnellement chantée par l'Evêque de Paris, & la Prédication faite entre l'Evangile & le *Credo*, par le Cardinal de Sourdis. Le Roi fut à l'offrande, & MONSIEUR, frère de Sa Majesté, porta présenter l'écu. L'Evêque de Bayonne fit la charge de premier Aumônier, & servit sa Majesté durant la Messe.

» L'ouverture des Etats se fit, le lendemain 27, dans la salle dite *de Bourbon*; on y avoit construit une grande tribune, élevée de trois marches, au milieu de laquelle étoit un grand marche-pied, & sur icelui un autre, sur lequel le Roi se mit en son siége. A la main droite de Sa Majesté étoit la Reine mère, assise dans une chaire à dossier, & près d'elle Madame Elisabeth, première fillle de France, promise au Roi d'Espagne, & la Reine Marguerite, Duchesse

de Valois, toutes trois un peu reculées les unes des autres. A la main gauche de Sa Majesté étoit MONSIEUR, frère du Roi, assis dans une chaire à dossier, & Madame Chrestienne, seconde fille de France, aussi un peu reculés l'un de l'autre. Le Duc de Mayenne, Grand Chambellan, étoit aux pieds du Roi, assis sur un oreiller de velours. Le Comte de Saint-Pol & Duc de Fronsac, représentant M. le Comte de Soissons, Grand-Maître de France, étoit assis en une chaire à bras non endossée, couverte de velours violet, ayant le dos tourné vers le Roi, & la face vers le peuple. M. le Chancelier étoit sur une chaire sans dossier, vers l'extrémité du marche-pied, à la main gauche du Roi. Les deux Huissiers tenoient leurs masses hautes, étant à genoux, au-devant du Roi, entre le Grand-Maître & le Chambellan.

» Sur la grande tribune étoit assis, à la main droite du Roi, premièrement MM. le Prince de Condé & le Comte de Soissons, Princes du Sang, séparés d'une petite barre d'avec les autres Princes; puis les Ducs & Pairs. A la main gauche & vis-à-vis des Princes étoient les Cardinaux & les Maréchaux de France; derrière eux le premier Gentilhomme de la

Chambre & le Maître de la garde-robe ; au pied de la tribune, les Secrétaires d'Etat : à leur droite & dans le bas de la salle les Conseillers d'Etat de robe longue & les Maîtres des Requêtes : à gauche les Conseillers d'état de robe courte ; & au-devant des bancs des Députés, étoient les hérauts revêtus de leurs cottes d'armes.

» Environ à huit ou dix pas de la tribune, sur le pavé de la salle, étoient plusieurs bancs rangés en face des deux côtés de la salle. Sur les bancs, du côté droit, fut placé l'Ordre Ecclésiastique ; au côté gauche la Noblesse, & au-derrière d'eux, celui du tiers-Etat. Le Maître des cérémonies & quelques Gardes du Roi étoient au milieu de la salle, & faisoient la séparation des bancs. Tout cela étoit entouré de barrières hautes de trois pieds, ayant une seule ouverture vis-à-vis du Roi. Hors & à l'entour de ces barrières, étoient des échafauds, sur lesquels se rangèrent une infinité de Seigneurs & Dames. Les galeries qui sont au haut & dans le pourtour de la salle, étoient de même remplies de spectateurs.

« Les hérauts ayant imposé le silence, de la part du Roi, M. le Chancelier partit de sa place pour aller parler au Roi, & après s'y remit.

Sa Majesté, prenant la parole, dit *qu'il avoit convoqué les Etats pour recevoir leurs plaintes & y pourvoir, & pour les raisons qui y seroient plus amplement déduites par M. le Chancelier*, lequel prenant la parole, fit un grave discours *sur l'état des affaires*. Ayant fini, il fut de rechef parler au Roi ; & étant de retour à sa place, dit aux trois Ordres *que Sa Majesté leur permettoit de dresser leurs cahiers, & leur y promettoit réponse favorable*. L'Archevêque de Lyon se leva ensuite, & adressa au Roi un discours de remerciment pour l'Eglise. Le Baron du Pont Saint-Pierre en prononça un pour la Noblesse, dans lequel il parla en ces termes de l'espérance que les Nobles avoient tous que cette assemblée seroit utile : » oui, dit-il, elle » le sera, Dieu aidant ; car, d'un côté, elle fera » paroître la sincérité de vos affections vers » votre peuple ; & de l'autre, remédiera, sous » votre autorité, à quelques désordres qui se » sont glissés dans cet Etat depuis quelque » temps : votre peuple en sera soulagé, & votre » Noblesse, comme nous croyons, reprendra » sa première splendeur ; cette Noblesse, autre- » fois si relevée, maintenant si abaissée par » quelques uns de l'Ordre inférieur, sous » prétexte de quelques charges. Qu'ils appren-

» nent que, bien que nous ſoyons tous Sujets » d'un même Roi, nous ne ſommes pas néan- » moins également traités. Ils verront tantôt » la différence qu'il y a d'eux à nous ; ils le » verront, & s'en ſouviendront, s'il leur plaît ».

Le Prévôt des Marchands harangua enſuite Sa Majeſté pour ſon Ordre, & ſon diſcours commençoit ainſi :

» Puiſqu'il a plu à Dieu porter le cœur de » Votre Majeſté à la convocation de ces Etats- » Généraux, & que cette aſſemblée d'Etats » n'eſt autre choſe qu'une conférence pater- » nelle, paiſible, douce & aimable du Roi avec » ſes Sujets ; laquelle ne tend qu'à la réforma- » tion des déſordres qui ſe ſont gliſſés en toutes » profeſſions, nous devons, à votre exemple, » avant toutes choſes, élever nos cœurs à Dieu ; » à ce qu'il inſpire à nos ames des deſirs éloi- » gnés de toutes paſſions. &c ».

Le jour de la Touſſaints, tous les trois Ordres communièrent dans l'Egliſe des Auguſtins. La Meſſe fut chantée en muſique : & le Cardinal de Sourdis y célébra.

Il fut arrêté, en la Chambre Eccléſiaſtique, que tous les Dimanches, durant la tenue des Etats, il ſe diroit dans la même Egliſe une Meſſe baſſe, à laquelle tous les trois Ordres

seroient exhortés de se trouver, ainsi qu'au Sermon, & qui seroit dite par un des Prélats, en observant l'ordre de la prééminence, & après eux par les autres députés non Prélats.

Le 4 Novembre, les députés des trois Ordres, chacun en leur Chambre, prêtèrent, entre les mains du Président, le serment accoutumé, dont voici le formulaire :

» Je promets & jure devant Dieu, sur les » saints Evangiles, de faire, conseiller & pro- » curer, à mon pouvoir, durant les présents » Etats-Généraux, tout ce que je penserai en » ma conscience être de l'honneur de Dieu, » bien de l'Eglise, service du Roi & repos de » son Etat, comme aussi de ne révéler aucune » chose qui puisse porter préjudice au général » ou particulier de l'assemblée «.

Il y eut quelques différends dans les Chambres sur les séances & préférences entre les Gouvernements, & il fut donné au Conseil Arrêt, portant réglement de leur rang & ordre.

Nous donnerons ici les noms, surnoms & qualités des députés des trois Ordres, d'après l'état imprimé dans l'Ouvrage intitulé : *l'Intrigue du Cabinet.*

## MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DES TROIS ORDRES.

Clergé. François, Cardinal de *Joyeuse*, Archevêque de Rouen.

Noblesse. Henri *de Beauffremont*, Baron de Senecey.

Tiers-Etat. Robert *Miron*, Conseiller d'État Président ès Requêtes du Parlement, Prévôt des Marchands de la ville de Paris.

## DÉPUTÉS DES PRÉVOTÉ, VILLE ET VICOMTÉ DE PARIS.

Clergé. Henri *de Gondi*, Conseiller d'État, maître de l'Oratoire.

Louis *Dreux*, Chanoine & grand Archidiacre en l'Eglise de Paris.

Charles *Faye*, Conseiller au Parlement, Chanoine de l'Eglise de Paris.

Denis *Coulon*, Prieur Vicaire de l'abbaye de Saint-Victor, Général des Chanoines & Religieux de cette congrégation.

Dom Adam *Oger*, Prieur des Chartreux-lès-Paris.

Antoine *Fayet*, Chanoine de l'église de Paris, & Curé de Saint-Paul.

Roland *Hebert*, Pénitencier de ladite égliſe & Curé de Saint-Côme.

Nobleſſe. Henri *de Vaudetar*, Baron de Perſen, Conſeiller d'État, député pour la vicomté de Paris.

Tiers-Etat. Henri *de Meſmes*, Conſeiller d'État, Lieutenant civil, élu Préſident en l'abſence du ſieur Miron, député pour la prevôté & vicomté de Paris.

Iſrael *Deſneux*, ſieur de Menieres, Grénetier au grenier à ſel de Paris, & l'un des Échevins de ladite ville.

Pierre *Clapiſſon*, Conſeiller au Châtelet de Paris, l'un des Echevins, nommé & élu Evangeliſte en l'aſſemblée des Etats Généraux.

Pierre *Sainctot* de Venars, Cònſeiller de ville.

Jean *Perrot*, Conſeiller de ville.

Nicolas *Paris*, Bourgeois de Paris.

## Duché de Bourgogne.

### *Bailliage de Dijon.*

Clergé. Nicolas *Boucherat*, Abbé de Cîteaux, Conſeiller au Parlement de Dijon.

Nobleſſe. Claude *de Saulx*, Comte de Tavannes, Bailli de Dijon.

Tiers-Etat. Claude *Mochet* d'Azu, Avocat audit Parlement & Conſeil des trois états du Pays.

René *Gervais*, Lieutenant-Général au Bailliage de Dijon.

Antoine *Joly*, Greffier au Parlement & aux Etats de Bourgogne.

*Bailliage d'Autun.*

Clergé. André *Venot*, Chantre & Chanoine d'Autun.

Noblesse. Léonor de *Rabutin*, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

Tiers-Etat. Philibert *Venot*, Avocat audit Bailliage.

Simon *de Montaigu*, Lieutenant Général en la Chancellerie d'Autun.

*Bailliage de Châlons-sur-Saone.*

Clergé. Cyrus *de Thiard*, Evêque de Châlons-sur-Saone.

Noblesse. Henri *de Beauffremont*, Baron de Senecey.

Tiers-Etat. Guillaume *Prisque* de Serville, Lieutenant Criminel au Bailliage de Châlons-sur-Saone.

*Bailliage d'Auxois.*

Clergé. Lazare *Morot*, Abbé de Saint-Pierre de Châlons, Doyen d'Avalon.

Noblesse. Louis d'*Anlezi* de Chazelle.

Tiers-Etat. Claude *Espiart*, Audiencier à la Chancellerie de Bourgogne.

Jacques

Jacques *de Cluny*, Juge Prévôtal d'Avalon.

*Bailliage de la Montagne.*

Clergé. Robert *Carderam*, Curé de Buncey.

Noblesse. Hercule *de Villars la Faye*, de Villeneuve.

Tiers-Etat. Claude-François *le Sain*, Lieutenant Général au Bailliage de la Montagne.

François *de Giffey*, Lieutenant Général en la Chancellerie de Chatillon-sur-Seine.

*Bailliage de Charolois.*

Clergé. R. P. *Legier des Molins*, Cordelier Curé de N. D. de la ville de Paroy.

Noblesse. Théophile *de Damas*, de Digoyne, Enseigne de cent hommes d'armes.

Tiers-Etat. Claude *Maleteste*, Avocat au Bailliage de Charolois.

Claude *de Ganay*, de Monteguillon, Lieutenant audit Bailliage.

*Bailliage de Mâcon.*

Clergé. Gaspart *Dinet*, Evêque de Mâcon.

Noblesse. Léonard *de Scemur* de Tremont, Lieutenant de la compagnie des Gendarmes de Monsieur le Grand.

Tiers-Etat. Hugues *Fouillard*, Lieutenant Général du Bailliage de Mâcon.

*Bailliage d'Auxerre.*

Clergé. François *de Donadieu*, Evêque d'Auxerre.

Herard *de Rochefort*, Abbé de Vezelay, Doyen de la Cathédrale d'Auxerre.

Noblesse. Aimar *Deprie*, Baron de Toncy, Capitaine de cinquante hommes d'armes.

Olivier *de Châteleu* de Coulange.

Tiers-Etat. Claude *Chevalier*, Lieutenant Général au Bailliage & Siège Préſidial d'Auxerre.

Guillaume *Berault* du Sablon, Juge-Conſul Echevin de la ville.

*Bailliage de Bar-ſur-Seine.*

Clergé. Guillaume *Minet*, Religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité, Miniſtre de la Maiſon-Dieu de Bar-ſur-Seine.

Noblesse. Antoine *de Lénoncourt*, de Marolle, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Bailli de Bar-ſur-Seine.

Tiers-Etat. Lazare *Coqueley*, Maître Particulier des Eaux & Forêts, Maire dudit Bar ſur-Seine.

## DUCHÉ DE NORMANDIE.

### *Ville & Bailliage de Rouen.*

Clergé. Le Cardinal *de Joyeuſe*, Archevêque de Rouen.

Alphonſe *de Breteville*, Official de Rouen, Chanoine & Chancelier de la Metropolitaine, Syndic Général du Clergé de la Province de Normandie, & Sécretaire en la Chambre Eccléſiaſtique deſdits Etats.

Nobleſſe. Louis *de Mouy*, (ou *Moy*), de la Maillerois.

Tiers-Etat. Jacques *Hallé* de Cantelou, ancien Conſeiller, ſecond Echevin de Rouen, nommé & élu Sécrétaire & Greffier du tiers-état à ladite aſſemblée des Etats Généraux.

Michel *Mariage* de Montgrimont, Contrôleur en la Chancellerie de Normandie, Conſeiller & Echevin de ladite ville.

Jacques *Campion*, d'Anzouville-ſur-Ry.

### *Ville & Bailliage de Caen.*

Clergé. Jacques d'*Angennes*, Evêque de Bayeux.

Nobleſſe. Jean *de Longaunay* de Damigny, Gentilhomme de la chambre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes & Gouverneur de Carentan.

Tiers-Etat. Guillaume *Vauquelin* de la Frénaye, Préſident & Lieutenant Général au Bailliage & ſiège Préſidial de Caen.

Abel *Olivier* de la Fontaine, Sindic de Falaiſe.

*Bailliage de Caux.*

Clergé. Antoine *de Banaſtre*, Seigneur & Curé d'Arcanville.

Dom Guillaume *Hélie*, Docteur en théologie, Profès en l'abbaye Sainte Cathérine-du-Mont de Rouen, Aumonier ordinaire du Roi, Prieur & Seigneur de Cleville.

Nobleſſe. Samuel *de Boullinvilliers*, de Saint-Cere.

Tiers-Etat. Conſtantin *Houſſet*, de la paroiſſe de Flamamville.

*Bailliage de Conſtantin (Côtentin.)*

Clergé. François *de Pericard*, Evêque d'Avranches.

Nobleſſe. Henri *Anquetil*, de Saint-Vaſt.

Tiers-Etat. Jacques Germain *d'Arcanville*, Avocat à Carentan.

*Bailliage d'Evreux.*

Clergé. François *Pericard*, Evêque d'Evreux.

Nobleſſe. Adrian *de Breauté*, Seigneur dudit lieu.

Tiers-Etat. Claude *le Doux* de Melleville, Maître des Requêtes ordinaire de la Reine-mere, Président & Lieutenant général, civil & criminel d'Evreux.

*Bailliage de Gisors.*

Clergé. Claude *de Beauquemare*, Prieur de Fausseuze.

Noblesse. Philippe *de Fouilleuse* de Flavacourt, Bailli de Gisors.

Tiers-Etat. Julien *le Bret*, Conseiller du Roi, Vicomte de Gisors.

*Bailliage d'Alençon.*

Clergé. François *de Ronxel de Medavy*, Evêque & Comte de Lizieux.

Jacques *Camus*, Conseiller d'Etat, Evêque de Sées.

Noblesse. François *de Vauquelin* de Bazoches, Bailli d'Alençon.

François *Anzeray* de Fontevielle, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

Tiers-Etat. Pierre *le Rouillé*, Avocat du Roi d'Alençon.

## Gouvernement du Pays et Duché de Guyenne.

*Ville de Bordeaux & Sénéchauſſée de Guyenne.*

Clergé. Le Cardinal *de Sourdis*, Archevêque de Bordeaux.

Pierre *de Periſſac*, Chanoine & Sous-Doyen de la Métropolitaine.

Nobleſſe. Charles *de Durefort*, de Caſtel-Bayard.

Tiers-Etat. Jean *de Claveau*, premier Subſtitut du Procureur Général, Avocat en Parlement & Jurat de la ville.

Iſaac *de Boucaud*, Conſeiller en la Sénéchauſſee & Préſidial.

*Sénéchauſſée de Bazadois.*

Clergé. Jean *Jaubert de Barreau*, Evêque de Bazas.

Nobleſſe. Antoine *Jaubert de Barreau*, Sénéchal & Gouverneur de Bazadois.

Tiers-Etat. André *de Lauvergne*, Lieutenant Général en la Sénéchauſſée.

*Sénéchauſſée de Perigord.*

Clergé. François de la *Beraudiere*, Evêque de Périgueux.

Jean *de Carbonnieres de Jayac*, Doyen & Chanoine de la Cathédrale de Sarlat.

Noblesse. Armand *de Hedie*, Comte de Riberac, Conseiller d'Etat.

Hector *de Pontbrian*, Conseiller du Roi en ses Conseils.

Tiers-Etat. Nicolas *Alexandre*, Avocat à Périgueux.

Pierre *de la Brousse*, Lieutenant Général criminel à Sarlat.

André *Charron*, Lieutenant Général au Présidial de Bergerac.

*Sénéchaussée de Rouergue.*

Clergé. François *de la Vallette-Cornusson*, Evêque de Vabres.

Noblesse. François *de Nouaille*, *Comte d'Ayen.*

Tiers Etat. Jean Jules *Fabri*, premier Consul de la Cité de Rodez.

Antoine *de Bandinel* de la Roquette, premier Consul de Rodez.

Foulerand *Coulonges*, Consul de Villefranche.

Jean *Guerin*, Lieutenant en la Judicature de Creissel.

Jacques *de Fleires*, Baron de Boaton, Syndic Général de Rouergue.

*Sénéchaussée de Xaintonge.*

Clergé. Nicolas *le Cornu de la Courbe*, Evêque de Xaintes.

Michel *Raoul*, Doyen de l'Eglise de Xaintes.

Noblesse. François *de Saint-More* de Monac.

Tiers-Etat. Raymond *de Montagne*, Lieutenant en ladite Sénéchaussée.

*Sénéchaussée d'Agenois.*

Clergé. Claude *Gelas*, Evêque d'Agen.

Noblesse. François *Nonpart de Caumont*, Comte de Lauzun.

François *de la Goutte*, Baron du Buysson.

Tiers-Etat. Jean *Villemon*, Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée.

Jean *de Cambefort*, Consul d'Agen.

Jean *de Sabaros*, Syndic du pays.

*Etats, Pays & Comté de Comminges.*

Clergé. Octave *de Bellegarde*, Evêque de Couzerans.

Gilles *de Souvré*, Evêque de Comminges.

Noblesse. Jean *Denis de la Hilliere*, Gentilhomme de la chambre du Roi.

Tiers-Etat. François *de Combis*, Ecuyer.

*Pays & Jugerie de Riviere, Verdun, Gauré, Baronie de Léonac & de Mareſtaing.*

Clergé. L'Evêque de Comminges.

Nobleſſe. Louis *le Long*, Juge Général audit pays.

*Pays d'Ax & Sénéchauſſée de Lannes & Saint-Sever.*

Clergé. Bertrand *Dechaux*, Evêque de Bayonne.

Jean-Jacques *du Sault*, Evêque d'Ags.

Nobleſſe. Antoine Comte *de Gramont*, Gouverneur de Bayonne.

Tiers-Etat. Daniel de Barry, Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Lannes.

Arnaul *de Coiſl*, Syndic Général du pays & ſiège de Saint-Sever, & Coadjuteur audit ſieur de *Barry*, attendu ſon indiſpoſition.

*Albret.*

Nobleſſe. Rémond *de Moncaſſin*, Secrétaire des Députés de la Nobleſſe.

Jean *de Chaſtillon*, Baron de Mauvoiſin.

Tiers-Etat. Pierre *du Roi*, Lieutenant Civil & Criminel en ladite Sénéchauſſée.

Jean *Broca*, Conſul de Nerac, Avocat.

*Sénéchauſſée d'Armagnac.*

Clergé. Léonar *de Trapes*, Archevêque d'Auch.

Jean *Dreſtreſſes*, Evêque de Laodicée & Coadjuteur de l'Evêché de Lectoure.

Nobleſſe. Gilles *de Leaumont*, Baron du Puy-Gaillard.

Tiers-Etat. Samuel *de Long*, Lieutenant Général & Juge-Mage en ladite Sénéchauſſée.

*Ville & Cité de Condom & Sénéchauſſée de Gaſcogne.*

Clergé. Antoine *de Caus*, Evêque d'Aure & Coadjuteur de l'Evêché de Condom.

Nobleſſe. Jean *de Buzet*, Baron de Poudenas.

Jean-Paul *de Moulezin*, Baron de Meillan.

Tiers-Etat. Guillaume *Pouchalan*, premier Conſul de Condom.

Raymond *de Goujon*, Jurat de la ville.

*Haut Limoſin & Ville de Limoges.*

Clergé. Henri *de la Martonie*, Evêque de Limoges.

Nobleſſe. Henri *de Bonneval.*

Tiers-Etat. Léonard *du Chaſtenet*, Baron de Murat, Lieutenant-Général de la Sénéchauſſée, nommé & élu Evangéliſte.

Gregoire *de Cordes*, Bourgeois de Limoges.

*Bas Pays de Limosin, comprenant Tulles, Brives & Uzerches.*

Clergé. Jean *de Ginouilliac*, Evêque de Tulles.

Noblesse. Charles *de Saint-Marceau*, Vicomte du Verdier.

Tiers-Etat. François *du Mas*, Lieutenant Général en la Sénéchaussée du bas Limousin.

Pierre *de Fenis*, Lieutenant-Général en ladite Sénéchaussée.

Jacques *Chavaille*, Lieutenant-Général Assesseur Criminel au siége d'Uzerches.

*Sénéchaussée de Quercy.*

Clergé. Claude-Antoine *d'Ebrard de Saint-Sulpice*, Grand Archidiacre & Chanoine de Cahors, Promoteur en la Chambre Ecclésiastique desdits Etats.

Noblesse. Antoine *de Loisiere*, Marquis de Themines, Sénéchal, Gouverneur de Quercy.

Tiers-Etat. Pierre *de la Fage*, Avocat à Cahors & Premier Consul.

Paul *de la Croix*, Docteur & Syndic du pays de Quercy.

*Pays & Comté de Bigorre.*

Clergé. *Saluat d'Iharce*, Evêque de Tarbes.

Gratian *d'Iharce*, Archidiacre & Grand Vicaire de Tarbes.

Noblesse. Henri *de Prez*, Marquis de Montpezat, Gouverneur de Murat & Grenadec.

## Duché de Bretagne.

Clergé. François *Lachiver*, Evêque de Rennes.

Guillaume *le Gouverneur*, Evêque de Saint-Malo.

Artus *Despinoy*, Conseiller d'Etat, Abbé de Rhedon.

Pierre *de Cornulier*, Conseiller au Parlement de Bretagne, Abbé de Saint-Méen.

Sebastien *de Rosmadec*, Abbé de Paimpont.

Claude *de Gouault*, Archidiacre de Rennes.

Noblesse. François *de Cossé*, Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne.

Thomas *de Gaymaduc*, Gouverneur de Fougeres, Grand Ecuyer héréditaire de Bretagne.

Jean *Dumas*, Maréchal de camp, Gouverneur de Vitray.

Artus *de Laydeu*.

François *de la Piquelaye*.

Jean *de Gegado*.

Tiers-Etat. Guy *Gouault*, Prévôt Juge ordinaire de Rennes.

Julien *Salmon*, ſous-Procureur du Roi au ſiége de Vannes.

Raoult *Marot*, Sénéchal de Dinan.

Jean *Perret*, Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Ploermel.

Jean *Picot* de la Gielaye.

Mathurin *Rouxel*, Procureur Syndic des habitans de Saint-Brieux.

Jean *de Harouys* de l'Eſpinay, Procureur Syndic des Etats de Bretagne.

## Comté de Champagne et Brie.

### *Bailliage de Troyes.*

Clergé. René *de Breſlay*, Evêque de Troyes.

Michel *Roté*, Chanoine de la Collégiale.

Nobleſſe. Jacques *de Brouillard*, Baron de Courſan.

Tiers-Etat. Pierre *le Noble*, Préſident & Lieutenant Général du Bailliage.

Jean *Bazin*, Maire de Troyes.

### *Bailliage de Chaumont en Baſſigny.*

Clergé. Denis *Largentier*, Abbé de Clervaux.

Pierre *Pietrequin*, Doyen de la Collégiale de Chaumont.

Nobleſſe. Juſte *de Pontalier*, Baron de Pleurs.

Tiers-Etat. François *de Grand*, Lieutenant Criminel au Bailliage.

François *Julliot*, Conseiller au Présidial & Maire de la ville.

*Bailliage de Vitry-le-François.*

Clergé. François *le Picart*, Aumonier ordinaire de la Reine, & Prieur de Notre-Dame de Chassel en Porcien.

Noblesse. Charles d'*Amboise*, Baron de Bussi & Marquis de Renel, Baron de Sexe-Fontaine.

Tiers-Etat. Jacques *Rolet* des Bestans, Prévôt & Juge ordinaire de Vitry.

François *Rouyer*, Avocat au Parlement de Paris, résidant à Saint-Menehoud.

*Bailliage de Meaux.*

Clergé. Jean de *Vieux Pont*, Evêque de Meaux.

Noblesse. Michel *de Reillac*, Seigneur de Lignere & de Mareul.

Tiers-Etat. Louis *Barré*, Avocat à Meaux.

Jacques *Chalemot*, ancien Avocat & Echevin de la ville.

*Bailliage de Provins.*

Clergé. Charles *Moisi*, Doyen de la Chretienté de Provins.

Noblesse. Jacques *de l'Hôpital*, Chevalier des ordres du Roi.

Tiers-Etat. Pierre *Retel*, Lieutenant Particulier Assesseur au Bailliage & Siège Présidial de Provins.

*Bailliage de Sezannes.*

Clergé. Hieremie *le Mere*, Doyen de la Chretienté de Sezannes. ( Il mourut à Paris, pendant la tenue des Etats Généraux, le 8 décembre 1614. )

Noblesse. Claude *d'Anſienville*, Baron de Revillon.

Tiers-Etat. Jacques *Champion*, Procureur du Roi à Sezannes. ( Il eſt mort pendant leſdits Etats.

*Bailliage de Sens.*

Clergé. Jacques Cardinal *du Perron*, Grand Aumônier de France, Archevêque de Sens & Primat des Gaules.

Sebaſtien *Zamet*, déſigné Evêque duc de Langres.

Noblesse. Charles *de Seneton* de la Verriere, Bailli de Sens.

Tiers-Etat. Bernard *Angenouſt* de Tremault, Lieutenant Général au Bailliage & Siège Préſidial de Sens.

*Bailliage de Château-Thierry.*

Clergé. François *Palmurot*, Curé de Dormans-sur-Marne.

Noblesse. Emmanuel *d'Anglebermer*, Seigneur de Lagny.

Tiers-Etat. Claude *de Vertu*, Président Lieutenant Général & Criminel au Bailliage & Siége Présidial de Château-Thierry.

## COMTÉ DE TOULOUSE ET GOUVERNEMENT DE LANGUEDOC.

*Sénéchaussée & Ville de Toulouse.*

Clergé. Jean Cardinal *de Bonzi*, Evêque de Béziers.

Louis *de la Valette*, Archevêque de Toulouse.

Jean *Berthier*, Evêque de Rieux.

Alphonse *d'Elbever*, Evêque d'Alby.

Noblesse. Jean *de la Valette*, Sénéchal & Gouverneur de la Ville & Sénéchaussée de Toulouse.

Tiers-Etat. Jean *de Louppes*, Juge criminel en ladite Sénéchaussée.

Pierre *Marmiesse*, Avocat au Parlement, & Capitoul.

François *de Boriez*, Avocat au Parlement, & Chef de consistoire de la Maison de Ville.

*Sénéchaussée*

*Sénéchaussée de Beaucaire & Nîmes.*

Clergé. Charles *de Rousseau*, Evêque de Mende.

Paul-Antoine *de Perault*, Evêque d'Heliopolis, & Coadjuteur de l'Evêché d'Uſez.

Nobleſſe. Antoine Hercule *de Budos*, Marquis de Portes, Conſeiller d'état.

Réné *de la Tour de Gouvernet*, Baron de Chambaut, Conſeiller d'Etat.

Tiers-État. François *de Rochemore*, Lieutenant Général en la Sénéchauſſée de Beaucaire & Nîmes.

Louis *de Gondin*, Conſul de la Ville d'Uſez.

*Sénéchauſſée du Puy & Bailliage de Vellay.*

Nobleſſe. Gaſpard *Armand*, Vicomte de Polignac.

Tiers-État. Hugues *de Filere*, Lieutenant Principal en la Sénéchauſſée du Puy.

Jean *Vitalis*, Docteur en Médecine, & premier Conſul de la Ville du Puy.

*Ville, Gouvernement & Sénéchauſſée de Montpellier.*

Clergé. Pieric *de Fenouillet*, Evêque de Montpellier.

Nobleſſe. François *de Moulore* & Jean *de Gardie*, Gouverneurs pour le Roi en ladite Ville & Sénéchauſſée.

Tiers-État. Daniel *de Galliere*, Tréſorier Général de France, Premier Conſul & Viguier de ladite Ville.

*Sénéchauſſée de Carcaſſonne & Beziers.*

Clergé. Chriſtophe *de l'Eſtaing*, Evêque de Carcaſſonne.

Nobleſſe. François *de la Jugerie*, Comte de Rieux.

Tiers-État. Philippe *le Roux*, Préſident & Juge-Mage en la Sénéchauſſée de Carcaſſonne & Beziers.

David *de Leſpinaſſe*, Premier Conſul de la ville de Caſtres.

*Sénéchauſſée de Lauragais.*

Nobleſſe. François *de Roger*, Sénéchal de Lauragais

Tiers-État. Raymond *de Cup*, Juge-Mage de Caſtelnaudary.

*Pays & Comté de Foix.*

Clergé. Joſeph *d'Eſparbès Luſſan*, Evêque de Pamiez.

Nobleſſe. Jacques *de l'Ordat*, Seigneur de Caſtagnac.

Tiers-État. Bernard *Meric*, Avocat en la Sénéchauſſée & Procureur du Roi en la ville de Foix.

*Bailliage de Vermandois.*

Clergé. Benjamin *de Brichanteau*, Evêque & Duc de Laon.

Jean *Aubert*, Abbé de Saint-Jean de Laon.

Nobleſſe. Euſtache *de Conflans*, Chevalier des deux ordres du Roi, Vicomte d'Auchy.

Tiers-État. Etienne *de Lalain*, Avocat au Bailliage de Vermandois & Siége Préſidial de Laon.

*Sénéchauſſée & Pays de Poitou, Fontenay & Niort.*

Clergé. Armand Jean *du Pleſſis*, Evêque de Luçon.

Philippe *Cacaud*, Doyen & Chanoine de Saint-Hilaire-le Grand de Poitiers.

Nobleſſe. Charles *de Vivonne*, Seigneur de la Châteigneray.

Odet *de la Noué*.

Tiers-État. René *Brochard*, Conſeiller au Préſidial de Poitiers.

François *Briſſon*, Sénéchal à Fontenay.

Coſte *Arnaut*, Marchand à Poitiers.

*Sénéchauſſée d'Anjou.*

Clergé. Charles *Miron*, Evêque d'Angers.

Léonor *d'Eſtampes de Vallançay*, Abbé

& Baron de Bourgueil.

Louis *de la Grezille*, Chanoine de l'Eglise d'Angers.

René *Ponthey*, Grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Noblesse. Martin *du Bellay*, Prince d'Yvetot.

Tiers-État. François *Lanier* de Saint Jame, Lieutenant Général d'Anjou.

Etienne *du Mesnis*, Ancien Avocat; n'agueres Maire & Capitaine de la Ville d'Angers.

*Sénéchaussée du Maine*

Clergé. Charles *de Beaumanoir*, Evêque du Mans.

Guilleaume *Richer*, Abbé régulier de Saint Vincent-lès-le Mans, Ordre de Saint Benoît.

Claude *le Févre*, Chanoine de l'Eglise du Mans.

Noblesse. René *de Bouillay*, Comte de Créance.

Tiers-État. Michel *Vasse*, Lieutenant Général Criminel de la Sénéchaussée du Maine (décédé pendant les Etats.)

Julien *Gaucher*, Premier & ancien Avocat du Roi en ladite Sénéchaussée.

*Bailliage de Touraine & Amboise.*

Clergé François *de la Gueste*, Archevêque de Tours, (décédé pendant les Etats, le 30 Octobre.)

Amanion *le Houx*, Chanoine de l'Eglise de Tours.

Jean *Chatard*, Chanoine de Saint-Martin de Tours.

Noblesse. René *d'Argy*, Seigneur de Pons.

Tiers-Etat. Jacques *Gautier*, Conseiller au Parlement de Bretagne, Président au Présidial de Tours.

René *de Sain*, Trésorier de France & Maire de Tours.

Jean *Dodeau*, Lieutenant Général au Bailliage d'Amboise.

Claude *Rousseau*, Procureur du Roi en l'Election d'Amboise.

*Bailliage de Berry*

Clergé. André *Premiot*, Patriarche Archevêque de Bourges.

Guillaume *Foucaut*, Chanoine & Grand Archidiacre de Bourges, (décédé en Novembre 1714.)

Noblesse. Guillaume *Pot*, Grand-Maître des Cérémonies de France.

Henri *de la Chastre*, Comte de Nancey, Bailli de Gien.

Tiers-Etat. Louis *Foucaut* de Chamfort, Président au Siége Présidial de Berry, & Maire de Bourges.

Philippe *le Begue*, Avocat du Roi, & Conseiller audit Siége.

François *Carcat*, Procureur du Roi à Issoudun.

Paul *Ragneau*, Lieutenant Genéral Civil & Criminel au Bailliage & Siége Présidial de Mehun-sur-Evre.

*Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouſtier.*

Clergé. Eustache *de Chery*, Tréſorier & Chanoine de l'Egliſe de Nevers.

Noblesse. Florimond *de Dormes*, Bailli de Saint-Pierre-le Mouſtier.

Thomas *de Bonnay*, Seigneur de Beſſay.

Tiers-Etat. Etienne *Gaſcoing*, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Saint-Pierre le-Mouſtier.

Florimont *Rapine* de Semxi, Avocat Général du Roi audit Siége.

*Sénéchauſſée de Bourbonnois.*

Clergé. Pierre *du Lyon*, Doyen de Saint-Nicolas de Mont-Luſſon.

Antoine *Aubry*, Chanoine de Notre-Dame de Moulins.

Nicolas *Dontre*, Curé de Moulins.

Noblesse. Gaspart *de Coligny*, Baron de Saligny.

Jean *d'Apchon*, Gouverneur pour le Roi en la Ville de Cusset.

Tiers-Etat. Jean *de Champfeu*, Président au Bureau des Finances de Moulins, & Maire de ladite Ville.

Jean *de L'Aubespin*, Bailli & Gouverneur de Montaigu-les-Cambrailles, Trésorier de France en ladite Ville.

Gilbert *Balle*, Lieutenant Civil & Crimin en la Châtellenie d'Ainay.

Jean *Berauld*, Lieutenant Général de Cosnes.

*Bailliage de Forêt.*

Clergé. Les mêmes Députés de la Sénéchaussée de Lyonnois.

blesse. Jacques *Paillard d'Urfé*, Marquis de Beaugé & Comte d'Urfé

Tiers-Etat. Pierre *Rival*; Assesseur à la Prévôté, & Premier Echevin de Mont-Brison.

Claude *Greysolon*, Syndic du Pays de Forêt.

*Bailliage de Beaujolois*

Les mêmes députés de Lyonnois.

Noblesse. Philibert *de Serpent*, Baron de Goudras Loudres & Saint-Saturnin.

Tiers-Etat. Claude *Charreton*, Lieutenant Civil & Criminel au Bailliage de Beaujollois.

*Le Bas-Pays d'Auvergne.*

Clergé. Joachim *d'Eſtaing*, déſigné Evêque de Clermont.

Nobleſſe. Gabriel *du Croc*, Prévot dudit Clermont.

Tiers-Etat. Jean *de la Gueſle*, Baron de Neſle.

Les deux Lieutenans Généraux, des Sénéchauſſées établies audit Pays.

Guillaume *Maritan*, Echevin de la ville de Clermont.

*Haut Pays d'Auvergne.*

Clergé. André *Pons de la Grange*, Archidiacre de Saint-Flours.

Chriſtophe *Verdier*, Abbé de Pibrac.

Dom Jean *d'Apchier*, Prieur de Volte.

Nobleſſe. Jacques *d'Apchon*.

Jacques *de la Rocque*.

Tiers-Etat. Pierre *Chabot*, Lieutenant Général au Bailliage de haute Auvergne à Saint-Flours.

Pierre *Sauret*, ſecond Conſul de Saint-Flours.

Jean *Montheu*, Avoçat à Saint-Flours.

Jean *Sauret*, Avoçat au Parlement de Paris.

y demeurant, en cas d'absence dudit Pierre *Sauret*.

*Sénéchaussée de Lyon.*

Clergé. Denis-Simon *de Marquemont*, Archevêque de Lyon.

Antoine *de Gibertes*, Chanoine Archidiacre & Comte de Lyon.

Noblesse. Claude *de Cremiaux*, Baron d'Antragues.

Tiers-Etat. Pierre *Austrein*, Président au Parlement de Dombes, Lieutenant en la Sénéchaussée & Siége Présidial de Lyon & Prévôt des Marchands de ladite ville.

Charles *Grollier*, Avocat & Procureur Général de ladite ville.

Jean *de Moulceau*, Avocat au Conseil privé du Roi.

Jean *Goujon*, en ladite Sénéchaussée.

Philippe *Tixier*, Syndic du plat Pays de Lyonnois.

*Bailliage de Chartres.*

Clergé. Philippe *Hurault*, Evêque de Chartres.

Noblesse. Charles *d'Angennes*, Seigneur de Maintenon, Conseiller d'Etat.

François *Chavayne*, Président au Bailliage.

Jacques des *Eſſarts*, Conſeiller audit ſiége.

*Bailliage d'Orléans.*

Clergé. Gabriel *de Laubeſpine*, Evêque d'Orléans.

Charles *de la Sauſſaye*, Doyen de l'Egliſe d'Orléans.

Charles *Fougeu*, Abbé de Saint-Euverte d'Orléans.

Nobleſſe. François *de l'Hôpital*, Gouverneur de Fontainebleau.

François *de Beauharnois*, Préſident & Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de ladite ville.

Tiers-Etat. Guillaume *Rouſſelet*, Bourgeois de ladite ville.

Et encore ledit *Beauharnois*, Député du Tiers-Etat des Chatellenies Royales & non Royales dudit Bailliage.

Auguſtin *de Liſle*, Lieutenant du Bailli d'Orléans, à Château-Regnard; en cas d'abſence ou maladie dudit *Beauharnois*.

*Bailliage de Blois.*

Clergé. Mondit Seigneur l'Evêque de Chartres.

Nobleſſe. François *de Racines*.

Tiers-Etat. Guillaume *de Ribier*, Préſident & Lieute-

nant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Blois.

Jean *Courtin*, ſieur de Nantheuil.

*Bailliage de Dreux.*

Clergé. Felix *Vialart*, Chanoine de la Cathédrale de Chartres.

Nobleſſe. Henri *de Balſac*, Baron de Clermont.

Tiers-Etat. Thibault *Couppé*, Avocat à Dreux.

*Bailliage de Mantes & Meulan.*

Clergé. Mondit Seigneur Evêque de Chartres.

Nobleſſe. Louis *de Tilly*, Seigneur de Blaru.

Tiers-Etat. Jean *le Couturier*, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Mantes.

Antoine *de Viot*, Lieutenant Civil & Criminel au Siége de Meulan.

*Bailliage & Comté de Gien.*

Clergé. Melchior *Sonnet*, Curé d'Ozoc.

Nobleſſe. Henri *de Poſtel*, Seigneur d'Ormois & de Courberon.

Tiers-Etat. Daniel *Chaſeray*, Lieutenant Général, Civil & Criminel au Bailliage & Comté de Gien.

Pierre *le Piat*, Prévôt & Juge ordinaire

Lieutenant Civil, Assesseur & Criminel de la ville & Comté de Gien.

*Bailliage de Montargis.*

Clergé. Daniel *Bonnet*, de l'Ordre des Augustins, Curé de Montargis.

Noblesse. Antoine *des Hayes*, Bailli & Gouverneur de ladite ville.

Tiers-Etat. René *Ravault*, ancien Avocat de Montargis-le-Franc.

*Comté & Bailliage du Perche.*

Clergé. François *le Moine*, Promoteur en l'Officialité de Séez, & Curé de Sainte-Ceronne.

Noblesse. Etienne *l'Hermite*, Bailli du Perche.

Tiers-Etat. Isaïe *Petigars*, Président en l'élection du Perche.

*Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.*

Noblesse. Prejen *de la Fin*, Vidam de Chartres.

PICARDIE.

*Bailliage d'Amiens.*

Clergé. Le Prince Louis *de Lorraine*, Archevêque & Duc de Rheims.

Raymond *de la Martonie*, Prevôt & Chanoine de l'Fgliſe d'Amiens.

Nobleſſe. Charles *de Halleiiun*, Seigneur de Mailly, Gouverneur des villes & citadelle de Ruii.

Tiers-Etat. Pierre *Pingré*, Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial d'Amiens.

*Sénéchauſſée de Ponthieu.*

Clergé. Jacques *Saumont*, Curé de Saint-Gilles en Ponthieu.

Nobleſſe. Charles *de Rambures*, Gouverneur des villes & châteaux de Dourlans & Corotoy.

Tiers-Etat. Philippe *de la Vernot Paſchal*, Préſident, Lieutenant Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial de Ponthieu.

*Comté & Sénéchauſſée de Boulonnois.*

Clergé. Antoine *Clugnet*, Chanoine, Archidiacre & Official de l'Egliſe de Notre-Dame de Boulogne, (décedé à Paris le dernier Novembre 1614.)

Nobleſſe. Jean *de Monchy*, Gouverneur d'Ardres.

Charles *de Belloy*.

Tiers-Etat. Pierre *de Vuillecot*, Avocat du Roi en la Sénéchauſſée & Comté de Boulonnois.

*Calais & pays reconquis.*

Noblesse. Marc *Foucault*, Seigneur de Foucault.

Tiers-Etat. Louis *le Beaucler*, Président & Juge Général de Calais & pays reconquis.

*Péronne & Roye.*

Clergé. Antoine *Thuet*, Docteur en Théologie de la faculté de Paris.

Noblesse. Charles *Destournel*, Seigneur de Plainville.

Tiers-Etat. Robert *Choquel*, Procureur Général au Gouvernement & Prévôté de Péronne, Maire de ladite ville.

*Prévôté de Montdidier.*

Clergé. Ledit sieur *de la Martonie*, Prévôt d'Amiens.

Noblesse. Antoine *de Berthin*, Lieutenant Général Civil & Criminel au Gouvernement de Peronne, Mondidier & Roye.

*Prévôté de Roye.*

Clergé. Ledit sieur *Huguet*, Docteur en Théologie.

Tiers-Etat. Jacques *de Neufville*, Lieutenant Général Civil & Criminel au Gouvernement de Roye.

*Bailliage de Senlis.*

Clergé. François Cardinal *de la Rochefoucault*, Evêque de Senlis.

Noblesse. Louis *de Montmorency*, Bailli & Gouverneur de Senlis.

Tiers-Etat. Philippe *Loisel*, Préſident & Lieutenant Général Civil & Criminel au Bailliage & Siége Préſidial dudit Senlis.

Gabriel *de Montierre*, Lieutenant du Bailly de Senlis à Pontoiſe.

*Bailliage de Valois.*

Clergé. Jean *Berthier*, Evêque de Rieux.

Pierre *Habert*, Abbé de la Roche, Prieur de Saint-Arnoud de Creſpy.

Nobleſſe. René *Pottier*, Comte de Treſme, Bailli de Valois.

Tiers-Etat. Charles *Therault*, Lieutenant Particulier de Creſpy & Pierre-Fond.

*Bailliage de Clermont en Beauvoiſis.*

Clergé. Etienne *de Ruptis*, Prieur Clauſtral de l'Abbaye Notre-Dame de Frondmont.

Nobleſſe. Jacques *de Longueval*, Bailli & Gouverneur de Clermont en Beauvoiſis & du Catelet.

Tiers-Etat. Pierre *le Mercier*, Lieutenant Général au Bailliage de Clermont.

Simon *Vigneron*, Lieutenant Particulier Civil & Criminel audit Bailliage.

*Bailliage de Chaumont en Vexin.*

Clergé. Jacques *Jacuart*, Prieur de Magny.

Noblesse. Pierre *de Roncherolle*, Sénéchal de Ponthieu.

Tiers-Etat. Louis *le Porguier*, Lieutenant Général, Prevôt Forain & Lieutenant Général au Bailliage dudit Chaumont & Magny en Vexin.

André *Jorel*, Lieutenant Général Civil & Criminel audit Magny.

*Bailliage de Melun.*

Clergé. Antoine *Chauveau*, Chanoine de Notre-Dame de Melun.

Noblesse. Antoine *de Brichanteau*, Chevalier des deux Ordres du Roi, Marquis de Naugis.

Tiers-Etat. Pierre *le Jau*, Lieutenant Général au Bailliage, & Siége Présidial de Melun.

*Bailliage de Nemours.*

Clergé. François *le Charron*, Protonotaire Apostolique.

Jean

Noblesse. Jean *Hurault de l'Hopital*, Seigneur de Gommerville.

Tiers-Etat. Jean *le Beau*, Lieutenant Général Civil & Criminel au Bailliage & Duché de Nemours.

Guillaume *le Gris*, Capitaine du Château de Nemours.

*Bailliage de Nivernois & Donziers.*

Clergé. Jean *Geneſt*, Protonotaire Apoſtolique, Grand Archidiacre & Official en l'Egliſe de Nevers.

Noblesse. Jean *Andrault de Langeron*, Bailli de Nivernois & Donziers.

Adrien *de Blanchefort*, Baron de Danois.

Tiers-Etat. Henri *Bolarie*, Lieutenant Général au Bailliage & Pairie de Nivernois.

*Les Délégués & Députés de Dauphiné.*

Clergé. Jean *de la Croix*, Evêque & Prince de Grenoble.

François *Armuet*, Doyen de l'Egliſe Notre-Dame de Grenoble.

Noblesse. Henri *de Clermont*, Comte de Tonnerre.

Jean *du Puy*, Seigneur de Mont Brun.

Laurent *de Plovier*, Baron d'Aſſieu & Surieu.

Jean *de Murines*, Seigneur de Bozamier.

Tiers-Etat. Louis *Maſſon*, Avocat au Parlement, Premier Conſul de la Ville.

Etienne *Gilbert*, Avocat en Parlement.

Gaſpard *de Cereſſault*, Premier Conſul d'Ambrun.

Claude *de Breſſe*, Syndic des Villages de Dauphiné.

Antoine *Baſſet*, Secrétaire des Etats du Pays de Dauphiné.

*Ville & Gouvernement de la Rochelle.*

Nobleſſe. René *de Tallanſac*, Gouverneur & Sénéchal de la Rochelle & Pays d'Aunis.

Tiers-Etat. Daniel *de la Goutte*, Avocat du Roi au Siége Préſidial de la Rochelle & l'un des Pairs de ladite Ville.

Gabriel *de Bourdigalle*, Procureur du Roi au Siége Préſidial & autres de ladite Ville & Gouvernement d'Aunis & de la Rochelle.

Jean *Tharay*, Marchand, Procureur Syndic des Bourgeois & Habitants de ladite Ville.

*Sénéchauſſée d'Angoumois.*

Clergé. Antoine *de la Rochefoucault*, Evêque d'Angoulême.

Nobleſſe. Joſias *de Bremont*, Seigneur d'Ars.

Tiers-Etat. Philippe *de Nemond*, Lieutenant Général en la Sénéchaussée & Siége Présidial d'Angoumois.

*Bailliage de Montfort-Lamaury & Houdan.*

Clergé. Philippe *Hurault*, Evêque de Chartres.

Jean *le Roi*, Curé dudit Montfort.

Noblesse. Charles *de Cocherel*, Bailli de Montfort & Houdan.

Tiers-Etat. Noël *Rafron*, Procureur du Roi au Bailliage & Comté de Montfort.

Nicolas *Philippes*, Gruyer des eaux & forêts de Neaufle-le-Chatel.

*Bailliage d'Eſtampes.*

Clergé. Guy *de Verembroys*, Doyen de la Chrétienté & de l'Egliſe de Sainte-Croix d'Eſtampes.

Noblesse. Paul *de Cugnac*, Seigneur d'Inmouville, (décédé à Paris le deuxième jour de Décembre 1614.)

Jacques *Petau*, Lieutenant Général Civil & Criminel audit Bailliage & Duché d'Eſtampes, & Maire de ladite Ville.

*Bailliage de Dourdan.*

Clergé. Jacques *du Lac*, Prieur de Notre-Dame de l'Ouye.

Noblesse. Anne *de l'Hôpital*, Bailli de Dourdan.

Tiers-Etat. Pierre *Boudet*, Avocat audit Bailliage.

*Les Délégués & Députés des Etats de Provence.*

Clergé. Paul *Hurault de l'Hôpital*, Archevêque d'Aix.

Toussaint *de Glandesves*, Evêque de Cisteron.

Noblesse. Arnault *de Ville-Neufve*, Marquis des Arts. (décédé à Paris le 14 Décembre 1614.)

André *d'Oraison*, Comte de Boulbon.

Roland *de Castellanne*, Seigneur de Mont-Méjan.

François *de Vins*, Seigneur audit lieu.

Jean *de Castellanne*, Seigneur de la Verdiere.

Palamèdes *Fabry*, Seigneur de Valavés, Baron de Rians.

Tiers-Etat. Jean Louis *de Mathaon*, Avocat Assesseur en la ville d'Aix, & Procureur dudit Pays.

Thomas *de Feraporte*, Avocat au Parlement, Syndic du Tiers Etat dudit Pays.

François *de Sebolin*, Premier Consul de la Ville d'Hyeres.

*Marſeille.*

Clergé. Paul *Hurault de l'Hôpital*, Archevêque d'Aix.

Touſſaint *de Glandeſves*, Evêque de Ciſteron.

Nobleſſe. Théocrènes *de Glandeſves*, Seigneur de Cuges.

Léon *de Valbelle*, Ecuyer.

Tiers Etat. Balthazard *Vias*, Avocat au Parlement d'Aix, Aſſeſſeur de la Ville de Marſeille.

*Arles.*

Clergé. Monſeigneur l'Archevêque d'Aix.

Monſeigneur l'Evêque de Ciſteron.

Nobleſſe. Gabriel *de Varadier*, Seigneur de Saint-Andiol.

Tiers-Etat. Pierre *d'Augières*, Avocat au Parlement d'Aix, Aſſeſſeur des Conſuls & Communautés d'Arles.

*Sénéchauſſée de la Haute-Marche.*

Nobleſſe. Geoffroy *de la Roche-Aimont*, Seigneur de Saint-Meſſan, Sénéchal de la Haute-Marche.

Gabriel *de Malite*, Seigneur de Chaſtelu.

Tiers-Etat. Jean *Vallenet*, Lieutenant particulier au Siége de Gueret.

*Sénéchaussée & Pays de la Basse-Marche.*

Clergé. Gabriel *Marand*, Abbé de Saint-Pierre du Dorat.

Noblesse. Henri *Poussart*, Baron de Fors & du Vigen.

Gaspart *Frottier*, Seigneur de la Masseliere.

Tiers-Etat. François *Raymond*, Lieutenant Général de la Sénéchaussée de la Basse-Marche en la Ville de Bellac.

*Duché & Bailliage de Vendômois.*

Clergé. Michel *Sublet*, Cardinal Abbé de l'Abbaye de Sainte Trinité de Vendôme.

François *Gérard*, Curé de Saint-Aman.

Noblesse. Elisée *d'Illiere*, Seigneur des Radraits, Baron de Bourdœil.

Tiers-Etat. Jean *Bautru*, Bailli du Pays & Duché de Vendômois.

Mathurin *Rateau*, Greffier du Bailliage, & Echevin de la Ville de Vendôme.

*Sénéchaussée de Lodunois.*

Clergé. Armant Jean *du Plessis*, Evêque de Luçon.

Noblesse. Louis *Trincaut*, Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée.

Tiers-Etat. Barthelemi *de Burges*, Receveur des Aydes & Tailles en l'Election de Lodun.

*Bailliage de Beauvais en Beauvoisis.*

Clergé. René *Potier*, Evêque & Comte de Beauvais.

Noblesse. François *de Boufflers*, Bailli de Beauvais.

Tiers-Etat. Robert *Darry*, Lieutenant Général Civil & Criminel audit Bailliage & Siége Présidial.

*Bailliage de Soissons.*

Clergé. Dreux *Hennequin*, Chanoine & Trésorier de la Cathédrale.

Noblesse. Henri *de la Marque*, Comte de la Marque.

Tiers-Etat. Pierre *de Chezelles*, Prieur & Vicaire Général audit Bailliage & Siége Présidial.

*Sénéchaussée de Chastelleraudais.*

Noblesse. Emmanuel Philbert *de la Braudiere*, Baron de l'Isle & de Rouet.

Tiers-Etat. François *Férand*, Procureur du Roi en ladite Sénéchaussée.

*Bresse.*

Clergé. Albert *de Grillet*, Abbé de la Chassaigne ; Prieur d'ompsiere.

Noblesse. Cleriadus *de Colligny*, Seigneur de Cressia.

Tiers-Etat. Charles *Chambard*, Avocat au Présidial de Bourg, & Syndic du Pays.

*Bailliage de Bugey & Valrousay.*

Clergé. Jean Pierre *Camus*, Evêque & Seigneur du Bellay.

Noblesse. Antoine *de Champier*., Commandant de l'Ordre du Roi.

Tiers-Etat. Charles *Monin*, Avocat au Bailliage de Bugey,

Pierre *Passerat*, Chatelain de Stillon de Michailhe.

*Bailliage de Gex.*

Clergé. Maximian *de Molins*, Superieur des Capucins de la Mission.

Noblesse. Pierre *Chevalier*, Seigneur de Fernaix.

Tiers-Etat. Jacques *Tombel*, Bourgeois de Gex.

*Agens Généraux du Clergé de France.*

Martin de Racines *de Villegamblain*, Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, Promoteur en la Chambre Ecclésiastique des Etats Généraux.

Pierre *de Behety*, Abbé de Sainte Grace, Secrétaire en la Chambre Ecclésiastique desdits Etats.

» Par cet état, dit *le Mercure François*, il » ſe voit qu'il y avoit en la chambre Eccléſiaſtique. . . . . 140
» Députés entre leſquels étoient cinq Cardinaux, ſept Archevêques, quarante-ſept » Evêques & deux chefs d'Ordre.
» En la chambre de la Nobleſſe . . . 132 » Gentilshommes.
» Et en celle du Tiers-Etat . . . 192 » Députés qui étoient preſque tous Offi» ciers de Juſtice ou de Finance ».

Total . . . 464.

On voit, d'après ce tableau que, ſi pluſieurs Bailliages & Sénéchauſſées, ont député à ces Etats, *un* repréſentant du Clergé, *un* de la Nobleſſe & *deux* du Tiers-Etat, il en eſt un grand nombre qui en ont envoyé *deux* du Clergé, *un ſeul* de la Nobleſſe & *un ſeul* du Tiers-Etat; que d'autres ſe ſont contentés de nommer *un* Député pour le Clergé, *un* pour la Nobleſſe & *aucun* pour le Tiers-Etat. On pourroit obſerver auſſi que quel que fût le rapport en 1614, entre la population de ces divers Bailliages & leurs repréſentans, il paroît conſtant que cette repréſentation n'offroit aucune proportion.

## OBJETS DES DÉLIBÉRATIONS DESDITS ETATS DE 1614.

Tiré du MERC. FRANC.

» LES 13 & 14 Novembre, la Nobleſſe ſemond le Clergé de faire avec eux ſupplication au Roi de ſuſpendre le paiement du droit annuel, appellé la Paulette, en attendant qu'ils délibéraſſent ſur la révocation. Elle déſiroit auſſi faire ſemblable ſupplication & plainte pour la révocation & caſſation de certaines nouvelles commiſſions, portant une recherche ſur les Eccléſiaſtiques & Nobles, à ce qu'ils euſſent à montrer l'état & quittance du Sel qu'ils avoient pris depuis deux années; ce qui ſeroit en effet les rendre taillables. Le Clergé arrêta de ſe joindre à la Nobleſſe, mais auparavant ils trouvèrent bon que leur délibération fût communiquée au tiers-Etat.

» Le 15 le tiers-Etat offre de ſe joindre à la demande de la ſurſéance du droit annuel, & de la révocation des recherches du Sel, mais deſiré que l'on demande auſſi celle des Tailles & des Penſions; en obſervant que *par la ſurſéance de l'annuel, on faiſoit courir fortune à tous les Officiers de Judicature & de Finance, deſquels il y en avoit grand nombre en leur Chambre.*

Les motifs que le Clergé & la Nobleſſe alléguerent au tiers-Etat, pour ne pas accéder à leur demande & les engager à s'unir à eux pour demander ſeulement la ſuppreſſion de la Paulette, ſont curieux, auſſi bien que les réponſes du tiers-Etat. Les trois Ordres ne pouvant s'accorder ſur cet objet, le tiers-Etat propoſa de demander la ſuppreſſion de la venalité de toutes les Charges & Offices. Les deux autres Chambres propoſèrent enſuite au Roi, 1°. de réduire leſdits Offices au nombre ancien porté par l'ordonnance de Blois 1576. 2°. d'arrêter le cours de la venalité. 3°. d'interdire toutes épices & émoluments de Juſtice. 4°. D'augmenter les gages aux Officiers de Judicature. 5°. de décharger en douze ans les Finances de Sa Majeſté, de ſix millions de livres de gages par an, & juſques à ce, de recevoir de ſes ſujets pareille ſomme que Sa Majeſté tire de ſes parties caſuelles, le tout ſans impoſition ſur ſon peuple, ni charge de ſes Finances. » Le droit annuel, diſoient-ils au Roi dans les » articles qu'ils dreſsèrent, eſt ſi préjudiciable » & odieux au public, que vos très-humbles » ſujets ne vous peuvent donner autre advis en » leurs conſciences, ſinon de l'abolir dès à » préſent, avec défenſes à toutes perſonnes de

» le propoſer, ſur peine d'encourir votre in-
» dignation; &, s'ils ſont Officiers, de priva-
» tion de leurs charges.

» Quant aux Gouvernements, charges Mili-
» taires & Offices de votre Majeſté, de quel-
» que condition qu'ils puiſſent être, votre
» Majeſté eſt très-humblement ſuppliée de n'en
» permettre déſormais la vente ſous quelque
» prétexte ou cauſe que ce ſoit, conſidérant
» que ſi en part de voſtre Royaume, la valeur
» & vertu doivent eſtre préférées à l'infamie &
» deshonnête vente, c'eſt en voſtre Cour.

» Révoquer par meſmes moyens toutes ſurvi-
» vances d'Offices, Gouvernements & Capi-
» taineries à trois ans, obſervant par votre
» Majeſté ſoigneuſement de n'y commettre ſi
» non perſonnes recommendables en vertu &
» qualités telles qu'elles puiſſent répondre,
» tant de leur fidélité à votre ſervice, que des
» plaintes, ſi aucunes eſtoient contr'eux faites».

Dans le même ouvrage, (*le Mercure François*) on voit que la plus grande partie des ſéances fut employée à la demande que le Clergé fit de l'admiſſion du Concile de Trente. La Nobleſſe y adhéra; mais le tiers-Etat eut l'honneur de s'y refuſer & fut inébranlable dans ſon refus.

Le 14 Décembre le Docteur Fayet, Curé de Saint-Paul, fit en la chambre Ecclésiastique un long discours pour l'Université, & conclut à une très humble supplication, qu'il plût à la compagnie de la favoriser & recevoir en cette assemblée, en laquelle il dit que par longue possession, usage & observance, elle devoit avoir entrée, voix & séance.

Le Cardinal de Sourdis, après avoir blasmé aucunement le procédé de ladite université, de ce qu'elle avoit fait faire exploits & donner assignation aux Etats, dit que le Clergé désireroit que l'Université fût en aussi grande splendeur que jamais, & que pour le faict dont estoit question, il y aviseroit & en délibéreroit, si l'Université lui en présentoit requête.

Ainsi le Clergé & la Noblesse, demandèrent au Roi le rétablissement de l'Université de Paris, d'y faire observer de bons réglements, d'y remettre les Pères Jésuites, les soumettant aux loix de ladite Université. On fit contre ceux-ci pendant la tenue des Etats, douze Mémoires & avis : il en parut aussi en leur faveur, entre autres, leur apologie par le sieur du Perron.

La Noblesse & le tiers-Etat proposèrent dans le commencement de Décembre, l'établissement d'une Chambre pour la recherche des

Financiers. Il y eut plusieurs conférences sur le fait des Finances, & le Roi ordonna qu'on mît toutes les plaintes dans le cahier général.

» En ce temps-là, deux Seigneurs de Gascogne, (le Comte de Grammont, l'un des Députés aux Etats, & le Comte de la Force, Capitaine des Gardes du Corps) se battirent en duel avec leurs seconds, au pré aux Clercs : & le Baron de Rabat, de la maison de Foix, tua le Baron de Lognac. La chambre Ecclésiastique des Etats, délibéra de faire plainte & remontrances au Roi, relativement à tant de duels faits à la face du Louvre & des Etats. L'Evêque de Montpellier fut prié de porter la parole. D'après la réponse du Roi, la chambre Ecclésiastique dressa un article contre les duels.

On lit aussi dans le Mercure François, que le Député de la Noblesse du haut Limosin ayant *offensé de coups de bâtons* le Lieutenant d'Uzerche, Député du tiers-Etat, le Parlement condamna par contumace le délinquant à être décapité & à 2000 liv. de dommages envers le battu.

Le lundi 23 Février, jour pris pour la clôture des Etats, les trois Ordres se rendirent à la salle de Bourbon, disposée & préparée comme à l'ouverture desdits Etats. Leurs Ma-

jestés s'y étant rendues, & les Hérauts d'Armes, ayant crié silence de la part du Roi, l'Evêque de Luçon, (depuis Cardinal de Richelieu) fut Député par MM. du Clergé, pour présenter le cahier & faire la harangue pour son ordre : Le Baron de Senecey fut député pour le même objet, par la Chambre de la Noblesse, & le Président Miron, par le tiers-Etat.

Dans la Harangue du Clergé, cet ordre se plaint entr'autres points, des dépenses, dons immenses & pensions, de la vénalité des charges, de ce qu'on prive les Ecclésiastiques des premiers honneurs, soit au Conseil, soit en l'emploi des affaires, de ce que la Noblesse possede des bénéfices, de ce qu'on avoit mis des Ecclésiastiques au rôle des Tailles, &c.

Dans la Harangue du tiers Etat, l'Orateur dit que pour rétablir les désordres qui règnoient parmi les Ecclésiastiques, il ne restoit qu'à bien garder le concordat fait avec le Pape, où la résidence à tous Evesques, & autres Pasteurs étoit enjointe ; que l'on devoit amplifier le revenu des cures. Que pour remédier aux désordres de la Noblesse, qui montroit tant de mépris de la Justice, & des Juges, tant de violences contre les plus foibles, il falloit bannir les duels, les jeux excessifs, les jurements &

blaſphêmes, les violences & oppreſſions exercées contre les pauvres, & la détention des bénéfices. Il parla auſſi » des longueurs, ſuites & ſubterfuges de la Juſtice, pour rendre les procès » immortels, diſant qu'il y avoit peu de procès » Civils ou Criminels, ſi quelque Grand ou » grandement riche y étoit intéreſſé, qui ne » paſſaſſent par toutes les Juridictions du » Royaume, &c. que l'injuſtice n'eſt cauſée que » de multiplicité de Juſtice & nombre exceſſif » d'Officiers & de Juges; & pour ce, ſupplioient le Roi, 1°. de ſupprimer tant d'Officiers inutiles, qui n'alloient qu'à la foule » du peuple; 2°. d'oſter la vénalité de ceux qui » demeureroient; 3°. d'oſter le droit annuel, & » 4°. de lever la rigueur des quarante jours qui » s'étoit gliſſée par tolérance, plus que par autorité publique ».

Ces deux harangues furent imprimées : celle de la Nobleſſe ne le fut point.

Depuis la clôture des Etats, le Roi permit à tous les trois Ordres de s'aſſembler, pourvu que ce ne fût pas aux Auguſtins, ni en autre lieu public, mais ſeulement ès maiſons des Préſidens de chaque ordre ; à la charge de n'y faire nouvelles propoſitions ni réſolutions ſur les affaires qui dépendoient des Etats.

Le

Le 24 Mars, le Roi ayant fait savoir aux chefs des gouvernements des trois Ordres, qu'il desiroit qu'ils se rendissent au Louvre, ils y vinrent, & furent introduits devant leurs Majestés assistées de leur Conseil ; M. le Chancelier portant la parole, leur dit :

» Que le Roi & son Conseil avoit vu leurs » cahiers ; que la multitude, diversité & im- » portance des articles qui avoient été trouvés » en iceux, ne permettoit pas qu'on y pût » répondre sitôt que leurs Majestés avoient » pensé & auroient desiré ; qu'à cette occasion » & afin que les Etats reçussent les témoignages » de leurs bonnes volontés ès principaux arti- » cles, & sur lesquels ils s'étoient plutôt arrêtés » & affectionnés, que leurs Majestés s'étoient » résolues à ôter la venalité des Charges & » Offices, & à mettre réglement à tout ce qui » en dépendoit ; rétablir la chambre pour la » recherche des Financiers ; & à retrancher les » pensions, le tout avec tel ordre & forme, que » les Etats auroient occasion d'en être contents, » & que pour le surplus des demandes faites » par lesdits cahiers, il y seroit respondu & » pourvu le plus promptement possible ».

Par cette réponse les Etats furent comme

congédiés : on imprima le *tumbeau de la Pattelette*, & sept semaines après *sa résurrection.*

Nous terminerons ces détails par quelques passages tirés de *l'Intrigue du Cabinet.*

» Ces Etats, y est-il dit, les derniers qui aient été convoqués, tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Il paroît par les questions qu'on y agita & par la chaleur qu'on y mit, que les Grands songèrent bien plus à satisfaire leurs passions particulieres, qu'à procurer le bien du Royaume.

» Plusieurs Députés des Etats qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des Princes, disoient & répétoient sans cesse, que le procès de Ravaillac avoit été mal fait ; qu'on auroit trouvé des complices si on eût voulu. Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la Couronne & de la sûreté des Rois. Dès qu'on fut une fois enfoncé dans ces questions épineuses, on s'occupa peu du reste. Le temps se passa en altercations, en cérémonies, en actions de parade.

» Les Députés du tiers-Etat, dans la dernière assemblée, étoient presque tous gens de robe : comme la nature de leurs occupations

les met dans l'habitude d'approfondir les questions ; ils en agitèrent qui déplurent à la Cour. Celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications ; dont une des plus sensibles fut une différence marquée entre la manière de traiter les deux premiers Ordres & ce dernier ; manière pleine d'égards & d'attentions flatteuses pour le Clergé & la Noblesse ; &, au contraire, pleine d'indifférence qui tenoit du mépris pour le tiers-Etat. Ces Députés retournés dans leurs Provinces y portèrent leur mécontentement : ceux qui restèrent à Paris, aigrirent le Parlement où ils avoient presque tous des parens ou des amis. Comme les Etats, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations ; après leur dissolution arrivée sans que le Royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes & des murmures.

» Les Députés des Etats firent de nouvelles instances pour déterminer le Roi à répondre à leurs cahiers ; & trois jours après, les Enquêtes députèrent deux Conseillers de chacune de leurs Chambres à la Grande, pour demander l'assemblée des Chambres. Elle est accordée sans difficulté, on délibere d'abord sur la manière de procéder à la confection des remon-

trances. Quelques-uns font obſerver qu'il eſt à propos d'appeller à ce travail les Princes & les Pairs du Royaume, & qu'il faut prier le Roi de leur ordonner de ſe rendre à l'aſſemblée : d'autres diſent que cette prière au Roi eſt inutile ; que les Pairs de France ont droit, par leur ſeule qualité, de venir prendre ſéance au Parlement quand ils veulent, & quand ils croyent que les beſoins de l'Etat l'exigent ; qu'ainſi il ſuffit de leur faire connoître ces beſoins. Cette opinion l'emporta, & il y eut en conſéquence arrêt qui portoit que les Princes Ducs & Pairs, & les grands Officiers de la Couronne, ayant ſéance & voix délibérative au Parlement, qui ſe trouvoient alors à Paris, ſeroient invités à venir délibérer avec M. le Chancelier & avec toutes les Chambres aſſemblées ſur les propoſitions qui ſeront faites pour le ſervice du Roi, le ſoulagement de ſes Sujets & le bien de l'Etat.

» La Cour envoya défendre au Prince de Condé, & aux autres de ſe rendre au Parlement s'ils y étoient invités, & en même temps, de peur que le Parlement ne continuât ſans eux ſes opérations, les gens du Roi furent mandés, & il leur fut dit qu'on trouvoit étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la

Juſtice aux particuliers, s'ingérât d'aſſembler, ainſi, de ſon autorité privée, les premières perſonnes du Royaume, pour raiſonner ſur le gouvernement. L'Avocat Général Servin répondit que la Compagnie n'avoit d'autre deſſein que de rendre les premiers de l'État témoins de ſa fidélité.

» Il fut rendu un arrêt du Conſeil, qui enjoignoit au Parlement, d'envoyer au Roi l'arrêt & le régiſtre dans lequel il étoit inſcrit, & lui défendoit, ſous peine de déſobéiſſance, de paſſer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étoient ſi précis, que le Parlement n'oſa déſobéir. Le regiſtre fut envoyé, même avec des excuſes. Le Roi les reçut aſſez froidement, & dit qu'il ſe feroit rendre compte.

» En conſéquence, le Parlement arrêta que le Monarque ſeroit ſupplié de donner cette réponſe, & Verdun, premier Préſident, alla la demander à la tête de quarante Députés, tirés de toutes les Chambres. Silleri, Chancelier fit en préſence du jeune Roi, une longue harangue qui ſe réduiſit à deux objets; 1°. que le Parlement n'a aucun droit de ſe mêler des affaires d'Etat, 2°. qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le Roi ne le lui ordonne. » Votre arrêt, ajouta-t-il, eſt l'ou-

» vrage des jeunes Conseillers, dont le nombre » l'a emporté sur la prudence des anciens : le » Roi se souviendra de la fidélité de ces der- » niers, & les exhorte à continuer; mais en » même temps, il vous défend de mettre à » exécution l'arrêt rendu pour la convocation » des Pairs, & de délibérer désormais sur cette » affaire.

Le premier Président supplia le Roi de croire que toute la Compagnie avoit concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avoient dit le contraire ne lui avoient pas fait un rapport fidèle, & qu'il le supplioit de les honorer tous également de sa bienveillance.

» Le Parlement prit le parti de ne point cesser le travail des remontrances; les Commissaires nommés à cet effet le continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, approuvées & présentées au Roi par la grande députation le 22 Mai. Cette députation fut introduite par un Capitaine des Gardes. Le premier Président prononça une harangue très-respectueuse, & présenta le cahier au Roi qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, & leur dit de se retirer. Le premier Président reprit la parole & supplia le Roi de se faire lire les remontrances en présence des Députés,

afin que ſi quelques articles avoient beſoin d'explication, ils la donnaſſent ſur le champ. Sa Majeſté ordonna la lecture, & elles furent écoutées avec le plus profond ſilence & la plus grande attention.

» Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, ſont remarquables par leur force & la liberté qui y règne.

Le Parlement dans le préambule, dit qu'il s'eſt aſſemblé & a deſiré le concours des Princes & Pairs, *non pour ordonner & réſoudre des moyens de remédier aux déſordres, mais pour les propoſer à Sa Majeſté avec plus de poids & d'autorité, lorſqu'elle verra que les choſes ont été conſidérées dans une telle & ſi célebre compagnie.*

» Suivant les griefs en 29 articles, toutes les parties de l'adminiſtration y ſont parcourues; on s'y plaint de ce que le Conſeil *eſt compoſé non des Princes, des Grands du Royaume & anciens Miniſtres, mais de perſonnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs merite & ſervices rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures.*

» Le Parlement demande que les Officiers de la Couronne ne ſoient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de ſurvivance;

que les charges ceſſent d'être venales, que les libertés de l'Egliſe Gallicane ſoient ſoutenues, les coadjutoreries ſupprimées, qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres Religieux, &c. Le Roi eſt ſupplié auſſi de punir les violences faites aux Juges pour arrêter le cours de Juſtice; de règler la qualité des affaires qu'on pourra porter au Conſeil, de n'y point caſſer ou faire ſurſeoir, ſur de ſimples requêtes, l'exécution des arrêts du Parlement. &c.

» Quant aux Finances, le Parlement deſire qu'elles ſoient mieux adminiſtrées; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainſi que les penſions, &c. Les remontrances finiſſent par deux articles remarquables, ſuivis d'une concluſion qui ne l'eſt pas moins : 1°. qu'on n'exécute aucun édit ni commiſſion, ſans vérification des Cours ſouveraines, & enregiſtrement préalable, 2°. qu'il ſoit permis, conformément à l'Arrêt du 28 Mars, de convoquer les Princes & les Pairs, toutes les fois que le Parlement le jugera convenable; *& en cas que ces préſentes remontrances, par les mauvais conſeils & artifices de ceux qui y ſont intéreſſés, ne puiſſent avoir lieu, Votre Majeſté trouvera bon, s'il lui plaît, que les Officiers de votre Parlement*

*faſſent cette proteſtation ſolemnelle, ſous votre autorité, que, pour la décharge de leur conſcience envers Dieu & les hommes, & pour le bien de votre ſervice & conſervation de votre Etat, ils ſeront obligés de nommer ci-après en toute liberté les auteurs de ces déſordres, & faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par Votre Majeſté en temps plus opportun.*

» Après cette lecture, le Chancelier fit obſerver au Roi, que les remontrances n'auroient du être faites qu'après que ſa Majeſté auroit envoyé l'ordonnance qu'elle avoit promiſe ſur les cahiers des Etats. Le Préſident Jeannin, qui gouvernoit les Finances, juſtifia ſa geſtion avec chaleur : chacun parla enſuite ſans rang & ſans ordre. Le Roi prit le parti de congédier l'aſſemblée & promit de faire ſavoir inceſſament ſa volonté.

» La réponſe ne ſe fit pas attendre : dès le lendemain il parut un arrêt du Conſeil, qui ſupprimoit les remontrances comme prématurées & compoſées ſans permiſſion du Roi. Sa Majeſté promettoit un édit ſur les cahiers des Etats, & s'engageoit à écouter pour lors les remontrances qui pourroient être faites ſur cet édit.

» Le lundi premier Juin, l'arrêt du Conseil fut porté au Parlement pour être enregistré. Le Parlement ordonna des remontrances : le Roi donna des lettres de jussion.

» Dans ces momens de crise les esprits se rapprochèrent, & des conférences qui s'établirent sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha. Le 23 Juin, le Parlement donna un arrêt concerté : il y représentoit modestement que le dernier arrêt du Conseil, si le Roi en exigeoit l'entière exécution, seroit *infiniment dommageable* à l'honneur de la Compagnie, & il supplioit sa Majesté de ne point exiger que l'arrêt de son Parlement fût cassé. L'assemblée des Pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du Parlement ne fut ni biffé ni annullé.

FIN.

# LIVRES NOUVEAUX

*Qui se trouvent à Paris, chez* KNAPEN Fils, *rue Saint André, en face du Pont Saint Michel ; et chez* la Veuve DELAGUETTE et Fils, *rue de la Vieille-Draperie.*

ÉTRENNES DE MNÉMOSYNE ou Recueil d'Epigrammes et de Contes en vers, 1788. Prix 1 liv. 4 sols, port franc pour la Province.

Il paroîtra chaque année dans le courant de Décembre un Volume de cet Ouvrage ; le second est sous presse ; le premier, celui de 1788 a réuni les suffrages de la Capitale et de la Province ; nous osons le dire, nous ne l'avançons pas vaguement : et l'on peut lire les jugements qui en ont été portés dans le Journal de Paris, du 25 Décembre 1787 ; le Mercure, du 5 Janvier 1788 ; l'Année Littéraire, n°. 3. 1788 ; le Journal Encyclopédique, du 15 Février 1788 ; le Journal de Nancy, n°. 26, 1787 ; le Journal de Guyenne, du 6 Janvier 1788 ; le Journal de Normandie, du 16 Février 1788 ; le Journal de Saintonge et d'Angoumois,

du 27 Janvier 1788 ; les Affiches de la Province du Perche, 1788, etc., etc., etc.

Répertoire Universel ; Portatif, d'Augustin Rouillé, *in*-8°. 2 vol. Prix 10 liv. 4 sols, port franc.

Répertoire Anglois, *in*-8°. 2 vol. 5 liv. ; port franc.

Théorie des Matières Féodales et Censuelles, 8 vol. *in*-12. Prix 21 liv. 10 sols : les Tom. 5, 6 et 7 se vendent séparément.

Dissertation sur cette Question : Est-il des moyens de rendre les Juifs plus utiles et plus heureux en France ? Ouvrage couronné par la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz ; par M. Thiery, Avocat au Parlement de Nancy. Prix 1 liv. 10 sols, port franc.

De l'Influence des Passions sur les Maladies du Corps Humain, par M. William Falconer, Docteur en Médecine, Membre de la Société Royale de Londres, et Correspondant de la Société de Médecine de la même Ville : Dissertation qui a obtenu, en 1787, la

première Médaille fondée en l'honneur du Docteur Fothergill, dans la Société de Médecine de Londres, traduit de l'Anglois, par M. de la Montagne, Docteur en Médecine. Prix 1 liv. 16 sols, port franc.

La Visite d'Eté ou Portraits Modernes, par l'Auteur de Georges Bateman et Maria, 2 vol. trad. de l'Anglois, par M. de la Montagne, Auteur de plusieurs Ouvrages Dramatiques. Prix 3 liv., port franc.

Dictionnaire de Musique, dans lequel on simplifie les expressions et les définitions Mathématiques et Physiques qui ont rapport à cet Art, avec des Remarques impartiales sur les Poëtes Lyriques, les Versificateurs, les Compositeurs, Acteurs, Exécutants, etc. avec cette Epigraphe :

Les Discours trop savants ne parlent qu'aux oreilles.

par J. J. O. de Meude-Monpas, Chevalier. Prix 3 liv., port franc.

Réponse à la Question proposée par

M. l'Abbé Raynal, adressée à l'Académie de Lyon :

Les richesses toujours ont causé nos malheurs.

Par J. J. O. de Meude-Monpas, Chevalier. Prix 12 sols, port franc.

La Mort de Moliere, Pièce en trois Actes, en vers, reçue à la Comédie Françoise, le 31 Janvier 1788. Prix 1 liv. 4 sols, port franc.

Détails authentiques, relatifs à la tenue des Etats-Généraux, en 1614, au commencement de la majorité de Louis XIII, tirés du Mercure françois et de l'intrigue du Cabinet. Les Etats-Généraux de 1614 sont les derniers qui ont été tenus en France ; ils paroissent devoir, dans les circonstances actuelles, fixer plus particulièrement que les autres Assemblées de ce genre, l'attention et la curiosité des Citoyens de chaque ordre. On verra, sans doute, avec quelqu'intérêt, les noms et qualités de tous les Députés dont ils furent composés, le cérémonial qu'on observa à leur ouverture, les objets qui y furent discutés, et le résultat des opérations qu'ils occasionnèrent. C'est-là le tableau que l'Editeur s'est proposé de mettre sous le

yeux de ses lecteurs. Prix 1 liv. 4 sols, port franc.

Fables Nouvelles, par M. Richaud Martelli, avec cette Epigraphe de la Fontaine, tirée de la quatrième Fable du huitième Livre :

Le monde est vieux, dit-on ; je le crois : cependant
Il le faut amuser encor comme un enfant.

1788. Prix 1 liv. 4 sols, port franc.

Lucinde ou les Amants traversés, Histoire presque véritable, 1788. Prix 1 liv. 4 sols, port franc.

Délassements Champêtres ou Elite de Poësies Pastorales, traduites de l'Allemand, par M. Paillet, Avocat en Parlement, 1788. Prix 1 liv. 10 sols, port franc.